



## De quel Audiovisuel voulons- nous ?

Que valent les programmes que nous proposent les 17 télévisions en opération au Sénégal ?

Quelle est la valeur ajoutée des contenus diffusés dans 75% des foyers sénégalais ? Quel impact sur l'éducation de nos enfants et sur la cohésion de notre société ?

Le Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) ouvre le débat et invite professionnels de la télévision et de l'industrie culturelle, universitaires, régulateurs et familles à la réflexion sur la qualité et l'impact de ces contenus, notamment les séries télévisées qui se multiplient sur de nombreuses chaînes.

Les producteurs et diffuseurs de théâtre à la télévision respectent- ils le contrat de qualité technique, artistique, éducative, morale que leur impose le cahier des charges ? Cèdent- ils au contraire, à la dangereuse tentation de la quantité subventionnée par la publicité, au sacrifice de la qualité ?

La liberté d'expression, la liberté de la Presse, la liberté de création reconnues à tous, notamment aux médias et accompagnés de concessions de licences de radio ou télévision

imposent un devoir de professionnalisme et de respect des sacrés qui fondent et stabilisent la société.

Quel usage le paysage audiovisuel sénégalais fait-il aujourd'hui de la liberté d'expression ? Avec quel impact et quelle responsabilité de chacun ?

S'appuyant sur les résultats de sondages qu'il a commandités sur les habitudes médias de la population en général et des jeunes en particulier face aux mutations sociétales et aux convergences technologiques, le CNRA invite à «mieux comprendre pour mieux agir» sur les valeurs anciennes et nouvelles véhiculées par les écrans. C'est la raison de ce cadre de réflexion et d'échanges entre autres initiatives à la faveur desquelles le Régulateur continue de creuser le sillon de son credo : la problématique n'échappe pas au besoin d'éducation par les médias, ni même d'éducation aux médias.

- Les médias reflètent-ils notre société ?

Notre rôle, au CNRA, est le monitoring et la régulation. L'essence de la régulation qui guide le travail du Conseil est de maintenir une température constante et un équilibre dans le corps vivant, divers et complexe qu'est notre société. Des éruptions de fièvre, des réactions épidermiques, voire émotionnelles, peuvent se produire. Elles peuvent aller jusqu'à heurter nos sensibilités, perturber notre sens commun ou même défier notre libre arbitre. Cela arrive lorsque, dans la substance comme dans la forme, - avec des tonalités variables - des idées, des images et des sons diffusés, charriés par les médias irriguent et énervent notre vie quotidienne. En toute liberté. En effet, la liberté d'expression est la matrice du procès de production et de diffusion audiovisuelle.

- Justement, qu'avons-nous fait de cette liberté ? Qu'avons-nous fait de cette valeur chèrement conquise ?

Une revue de l'état de la liberté d'expression dans le paysage audiovisuel en 2014, montre une présence quantitative de 17 télévisions et plus de 200 radios en opération. La performance qualitative est plus subtile à établir. Elle demande que nous l'examinions.

Quel usage est fait par les télévisions et les radios, des concessions en faveur d'une liberté d'expression effective au bénéfice de la société ? Quel est l'esprit du pacte social ? Quelles sont les contreparties attendues des entreprises médiatiques ?

La liberté de la presse est une modalité de la liberté d'expression qui fait l'objet de concession de ressources publiques que sont les fréquences radio et télévision. C'est au titre de cette



REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
CONSEIL NATIONAL  
DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL

**Discours prononcé par le Président Babacar TOURE à l'occasion de l'Atelier du CNRA sur les séries télévisées, cas particulier des sketch Ndogu / 04-05 novembre 2015**

liberté d'expression et au bénéfice de la société, que le Conseil national de Régulation fait un monitoring de l'utilisation faite de ces fréquences et des contenus qui y sont diffusés.

La liberté d'expression jouit d'une garantie constitutionnelle. Il existe, pour sa mise en œuvre, une déclinaison d'instruments juridiques appropriés. L'Etat du Sénégal entretient une relation et une pratique honorables à ce droit. Dans les faits, il existe une floraison et une diversité de supports qui permettent l'exercice de la liberté d'expression.

En 2014, aucun journaliste n'a été inquiété, aucun média n'a été censuré, à la notable exception des moments où des usagers ont fait valoir leur droit en portant à l'attention du CNRA, l'inadéquation de certaines émissions et de leurs contenus par rapport à d'autres principes applicables à l'organisation de la société, au respect des institutions et à la cohésion sociale. Je ne parle pas des autres organes de l'Etat, je parle du CNRA, car pour nous, la norme c'est la liberté.

A titre d'exemple, deux émissions ont fait l'objet de suspension par le CNRA. Des décisions ont ensuite été prises concernant certains contenus inadaptés ou inappropriés. Oui, le principe de la liberté d'expression a des limites. Ces limites sont celles qui découlent des libertés individuelles et collectives des citoyens. Ces derniers doivent nécessairement être protégés contre tous abus, préjudice, stéréotype, stigmatisation, viol de conscience, agression ou représentation dévalorisante voire dégradante.

Les principes et applications de la liberté d'expression sont définis et protégés par le cadre légal du droit constitutionnel. L'exercice de ce droit suppose le respect des limites. La liberté d'expression n'est pas concevable à l'exclusion d'autres libertés et protections prévues par la loi. On ne peut vulgariser des propos qui remettent en cause la cohésion nationale, l'intégrité du territoire, les questions relatives aux bonnes mœurs, au respect des institutions, à la protection de la vie privée et de la dignité humaine.

Alors, jusqu'où va la liberté d'expression ?

Le principe philosophique et de droit est de permettre à tous de participer à la démocratie, en vertu de la liberté d'expression.

Toutefois, la recherche de l'audimat ne peut servir de prétexte à la diffusion inconsidérée ou irresponsable, de contenus inappropriés sous le couvert de la liberté d'expression.

Le pluralisme et la diversité ne sont pas opposables à la liberté d'expression. Tout comme la comédie est à l'opposé de la pitrerie.

Se pose alors la question à laquelle nous sommes tous invités à répondre : de quel audiovisuel voulons-nous ?

Il nous faut faire de la prospective sur la protection des enfants, la protection des valeurs, les excès de la médecine traditionnelle, les questions de santé publique... Charge à nous Régulateur et Législateur de faire bon usage de la réflexion collective, du débat ouvert et ultimement de traduire leurs résultats dans les cahiers de charge des radios et télévisions. C'est le fondement de la liberté d'expression et des enjeux de société.

Ce qui nous préoccupe, c'est la qualité et l'impact des productions sur la société. A cet effet, nous avons soumis à l'Autorité, douze projets de textes concernant les gouvernances du secteur, les indispensables réformes devant accompagner les évolutions contemporaines.

Pour remédier à l'absence constatée jusqu'ici, de politique de l'audiovisuel et de volonté de rationalisation du secteur de la part de l'Etat, il est important en effet, d'identifier et souligner les causes profondes et les conséquences de cette situation. Ainsi, des fréquences radio et surtout télé ont été attribuées sans soumission ni examen de dossier et sans offre télévisuelle digne de ce nom. Le critère subjectif a bien souvent été mis en avant, au gré d'intérêts particuliers d'individus et de groupes de pression ayant noué des rapports clientélistes avec l'Etat et surtout avec son chef.

Aujourd'hui, il est urgent de faire évoluer la situation et le cadre juridique. Les textes doivent être soumis à l'appréciation et à l'évaluation critique et contributive des différents acteurs du secteur pour validation et, le cas échéant, adoption. D'où la création d'espace de concertation par le Régulateur.

Le CNRA a procédé en août 2013, à un sondage national sur l'Audience des moyens de communication traditionnels et modernes et un autre, en janvier 2014, sur les habitudes et les attitudes des jeunes face aux médias. Il en ressort quelques indicateurs d'impact dignes d'attention.

L'étude révèle que la radio et la télévision arrivent en tête des habitudes de fréquentation média, avec chacune un taux de pénétration des foyers de 75% sur l'ensemble du territoire. Dont 97% en milieu urbain. Elles sont suivies en cela de la presse et d'Internet qui affichent des taux de pénétration respectifs de 54% et 30%.

Selon les analyses sociodémographiques, il ressort que les jeunes (18-34 ans), les personnes instruites, les fonctionnaires, les élèves, les étudiants et les cadres sont les plus enclins à regarder la télévision.

Le CNRA relève, statistiques à l'appui, les dérives des contenus médiatiques qui impactent le jeune public :

Les programmes les plus regardés sont les films (59%), le journal télévisé (56%), les dessins animés (55%) et les émissions musicales (50%)

A la télévision ou sur les autres écrans, le caractère violent et choquant des images est établi



REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
CONSEIL NATIONAL  
DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL

**Discours prononcé par le Président Babacar TOURE à l'occasion de l'Atelier du CNRA sur les séries télévisées, cas particulier des sketch Ndogu / 04-05 novembre 2015**

Près du tiers des enfants n'arrivent pas à distinguer entre images/scènes réelles et images/scènes fictives vues à la télévision

Ce résultat est plus accentué auprès des 10-13 ans. Soit qu'ils demandent parfois si les images vues sont réelles, soit qu'ils prennent des risques en voulant reproduire des scènes vues dans des films

De quel audiovisuel voulons-nous ? Mieux comprendre pour mieux agir !

De nombreux parents déplorent l'impact des émissions consacrées à la lutte avec frappe qu'ils considèrent comme porteuse de violence, modèle d'impolitesse et chargée de vulgarité. De mauvais exemples pour les enfants.

Il y a une demande pour une meilleure télévision : plus d'émissions éducatives et davantage d'émissions impliquant les jeunes

Une grille de programme optimale serait constituée d'émissions éducatives et de programmes d'informations pour jeunes.

A cette échelle, se pose une question de salubrité publique et de responsabilité sociétale des médias. L'enjeu de l'atelier est le vaste chantier ouvert devant les médias et le Régulateur. Il concerne les transformations de l'industrie médiatique, leur impact sur la société et leur responsabilité. Les mutations sociétales, les convergences technologiques, les valeurs anciennes et nouvelles transportées par les écrans imposent la réflexion et l'initiative, afin de revisiter la gouvernance du secteur de l'audiovisuel dans de nombreux pays.

Professionalisme et respect des valeurs

Le thème choisi et proposé comme priorité de réflexion porte sur deux responsabilités qui méritent attention par le Régulateur, par la société et par les institutions gardiennes de la démocratie : le professionnalisme et le respect des sacrés. Le professionnalisme est, dans les sociétés modernes, le socle du contrat qui lie les opérateurs aux usagers. Le respect des sacrés est l'obligation morale faite aux télévisions, de contribuer de façon éclairée, active et sincère à la construction et à la préservation des valeurs – religieuses ou profanes, anciennes ou nouvelles - qui modèlent et cimentent la société. Les valeurs d'une société et l'échelle de forces à laquelle elles obéissent fluctuent dans le temps ; il est important de les revisiter à des moments critiques de notre évolution.

- Quels sont nos sacrés aujourd'hui, au Sénégal ?

Sont-ils reflétés dans les contenus proposés par les télévisions, notamment les séries ?



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

-----  
CONSEIL NATIONAL  
DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL

**Discours prononcé par le Président Babacar TOURE à l'occasion de l'Atelier du CNRA sur les séries télévisées, cas particulier des sketch Ndogu / 04-05 novembre 2015**

Les sociétés modernes, sécularisées ont, de plus en plus, une vision du sacré dans un sens non - religieux, pour qualifier des valeurs jugées essentielles. La notion de sacré s'exprime à travers des formes institutionnelles qui ont pour fonction de renforcer les structures sociales. Aujourd'hui, l'État, la technologie, la liberté d'expression sont sacrés de façon étroitement corrélées au point que toute sacralisation non conscientisée est potentiellement source d'aliénation. «Ce n'est pas la technique qui nous asservit mais le sacré transféré à la technique». Le divertissement n'exclut ni le sérieux ni la bienséance.

- Quelle est notre exigence de professionnalisme ? Quelle est la qualité technique, artistique, esthétique des contenus proposés par les télévisions, notamment à travers les séries ?

Nous ne saurions être le gendarme de qui que ce soit. Nous serons toujours les yeux et les oreilles de la société.

Le choix du CNRA est celui de la pédagogie, de la co-régulation que l'on retrouve dans l'air du temps. Tout comme nous éduquons nos enfants différemment dans nos foyers, la puissance publique adopte nécessairement un rapport différent à l'autorité. C'est pourquoi nous envisageons la problématique en termes d'éducation par les médias, mais également d'éducation aux médias.

Nous avons choisi d'ouvrir le débat, d'inviter et amener toutes les parties prenantes à y réfléchir et contribuer à la discussion. Cet appel est destiné à vous acteurs de la chose, vous penseurs de la chose, nous Régulateur de l'affaire, mais aussi et surtout, à la société elle-même. Les femmes, les hommes, les ados, les enfants qui passent des heures devant le petit écran. Tous les usagers des télévisions et des radios. N'oublions pas que le théâtre est traditionnellement un genre que la radio a popularisé sur les ondes. Pour ce faire, nous invitons tout particulièrement les journalistes et les médias, à remplir leur rôle de médiateurs sociaux en permettant que la réflexion produite arrive aux citoyens et usagers pour alimenter le débat.

C'est aussi le lieu d'inviter le service public à mieux coller aux exigences de pluralisme, même s'il reste constant que les contraintes de sa mission demeurent en inadéquation avec les moyens devant lui permettre de faire face à ses obligations démocratiques. Ce serait une voie tracée pour confondre les critiques les plus acerbes qui lui reprochent non sans fondement, de demeurer d'une époque à l'autre, la voix de son maître... du moment.

A la réflexion, au débat de se poursuivre de manière éclairée et constructive dans la société. Nous appelons toutes les composantes de la société, les médias en premier, à œuvrer au respect et à la promotion des diversités notamment linguistiques. Parler aux gens dans une langue qu'ils ne comprennent pas, c'est comme comploter contre eux. Respecter les



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

-----  
CONSEIL NATIONAL  
DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL

**Discours prononcé par le Président Babacar TOURE à l'occasion de l'Atelier du CNRA sur les séries télévisées, cas particulier des sketch Ndogu / 04-05 novembre 2015**

différences c'est aussi travailler à ce qu'aucun Sénégalais ne soit destiné à rester sur le bord de la route, alors que le mouvement se veut vers l'émergence.

Le théâtre comme moyen d'expression et d'éducation ne peut et ne doit être un support cultivant l'exclusion. Nulle mise en scène ne doit favoriser l'inconsidération pour des personnes souffrant de handicap ou de ce qui peut s'apparenter à une déficience quelconque. Le souci de « donner du travail » dans des rôles ne doit pas confiner dans la pitié qui serait le lot d'une catégorie de personnes « incapables » de mieux.

La télévision est, comme le cinéma, une vitrine de notre société. Le monde qui nous regarde ne nous considérera que selon l'image que nous donnons de nous-mêmes. Le respect de la différence n'est pas exclusif du choix de la performance.